

# Le Printemps québécois, les racines d'une résistance

Dix professeurs du département de sociologie de l'Université Laval ont signé ce texte :

Olivier Clain, André Drainville, Gérard Duhaime, Andrée Fortin, Gilles Gagné, Sylvie Lacombe, Simon Langlois, Richard Marcoux, Daniel Mercure, Stéphanie Rousseau.

*(06 octobre 2012)*

C'est un des traits caractéristiques des grands mouvements qui font l'histoire d'un peuple qu'ils défont les prédictions les plus solidement étayées. Passé un certain seuil, l'effervescence qu'engendre la solidarité à laquelle ils doivent leur existence échappe à la prétention de la pensée de la plier aux anticipations dont elle est capable, sur la base de ce que lui enseigne le passé. Le mouvement étudiant de 2012, que le printemps a transformé en large mouvement populaire, a creusé un profond sillon dans l'histoire du Québec. Si son avenir immédiat et ses effets à long terme demeurent imprévisibles, déjà il adresse une question claire à la pensée, celle des raisons de son émergence et de la force qui le pousse à persévérer. Tenter d'y répondre exige de considérer un ensemble de dimensions dont les liens sont ceux que le mouvement lui-même a tissés. Certains d'entre eux sont contingents, d'autres prennent l'apparence de nécessités. Mais, quand bien même elle renonce aux anticipations, l'analyse de ces liens retrouve la singularité de l'effervescence collective qui sous-tend le mouvement et fait qu'il transcende, pour une part du moins, les déterminations contextuelles qu'elle lui imputera.

« **La juste part** »

Soigneusement entretenu par leurs différents paliers administratifs, par les conseils d'administration des universités québécoises et adopté depuis longtemps par la Conférence des recteurs et principaux du Québec (CREPUQ),

un certain discours alarmiste sur les déficits accumulés des universités de la Province et le sous-financement qui en serait la cause a servi de référence majeure au gouvernement du Québec pour justifier sa décision de hausser les frais de scolarité universitaire de 75 % pour les cinq prochaines années et de les indexer par la suite au coût de la vie. Selon les recteurs, la comparaison pancanadienne des revenus des universités et des droits de scolarité, dont les montants varient selon les provinces, rendrait manifeste que le réseau universitaire québécois « souffre d'un manque à gagner » et que « l'écart de revenus imputable aux droits de scolarité moindres au Québec correspond en grande partie au manque à gagner total »<sup>1</sup>. Le « manque à gagner » dont il est ici question est calculé par la seule comparaison de ce qu'on appelle « les revenus de fonctionnement » des universités. Ces derniers ne représentent toutefois qu'une partie de leurs revenus globaux. Or, dès qu'on rapporte ces derniers au nombre moyen d'étudiants à temps plein pour chaque province et qu'on compare entre elles les sources de ces revenus, le portrait de la situation change sensiblement. On constate que le montant du financement moyen par étudiant à temps plein au Québec n'est pas inférieur mais supérieur au financement moyen au Canada et au Canada sans le Québec. Or même s'il reconnaît poliment que les recteurs avaient forcé la note et que « l'ampleur du sous-financement relatif des universités est très sensible aux choix méthodologiques retenus pour effectuer les évaluations et les comparaisons avec le reste du Canada »<sup>2</sup>, le plan de financement des universités pour 2012-2017, rendu public par le ministère des Finances du Québec en mars 2011, reconduit la thèse de l'existence d'un sous-financement des universités québécoises, alors que les données qu'il expose la contredisent, et reprend à son compte la suggestion centrale des recteurs d'augmenter les droits de scolarité des étudiants québécois. Le plan prévoit ainsi qu'ils paieront leur « juste part » à l'automne 2012<sup>3</sup>.

Un an plus tard, cette formule deviendra celle que répèteront tous ceux qui, pour des raisons diverses, croient que les étudiants doivent payer davantage. Dans le plan ministériel, très concrètement, elle signifie, d'ici 2017, une baisse de la proportion de la contribution du gouvernement du Québec au financement global des universités de 2,6 % et une hausse de celle des étudiants de 4,2 %. L'élévation du « manque à gagner » de la raison bureaucratique en « juste part » de la doctrine passe ainsi par le désengagement de l'État et l'arbitraire de la décision qu'elle exprime et se cache sous l'apparence d'une nécessité incontournable. C'est ainsi qu'avant même que le plan du ministère des Finances ne soit rendu public, le ministère de l'Éducation avait invité la CREPUQ, des représentants du milieu des affaires, ceux des associations étudiantes et des différents syndicats de salariés du monde universitaire pour une rencontre de concertation, tenue le 6 décembre 2010. Or, les représentants des onze associations étudiantes et syndicales en témoigneront, ils constateront rapidement qu'on ne les avait pas conviés à discuter de la pertinence de la

hausse mais seulement des principes selon lesquels elle serait établie. On comprend qu'ils aient, dès la mi-journée, quitté ladite rencontre.

Le gouvernement du Québec a décidé de cette hausse pour des raisons qui n'ont rien à voir avec une contrainte économique incontournable mais qui relèvent de la cohérence doctrinale et du calcul stratégique. Depuis qu'il a accédé au pouvoir, en 2003, sous la direction de Jean Charest, ancien chef du Parti conservateur du Canada, le Parti libéral du Québec s'est fait le promoteur assidu d'une redéfinition de la gouvernance en fonction du principe de « l'utilisateur payeur », qu'il entend appliquer à tous les rapports de l'État à la société civile pouvant se compter au titre des services. En décidant unilatéralement de la hausse, il donnait corps à ce principe, en diminuant la proportion de la contribution annuelle de l'État au financement des universités et, surtout, il espérait gagner une partie importante de la population à la doctrine dans un domaine où cela semblait plus aisé que dans d'autres.

### L'entrée en résistance

De l'aveu même de ceux qui l'ont patiemment préparée depuis décembre 2010, l'ampleur et la détermination de la mobilisation qu'ils firent lever les ont surpris. L'entrée en résistance des étudiants québécois n'apparut au grand jour qu'au creux de l'hiver, le 13 février 2012, au moment où la première assemblée générale d'une association étudiante de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles en sociologie se prononça en faveur de la grève. Le vote fit rapidement tache d'huile, excepté dans le réseau anglophone où les votes de grève furent très limités. C'est ainsi qu'au 25 mars, si près de 100 000 élèves des CEGEPS (Collège d'enseignement général et professionnel) francophones de la Province étaient en grève, aucun CEGEP anglophone ne l'était. En outre, au plus fort du mouvement, la grève ne toucha jamais que 30 % des étudiants de l'université Concordia, tandis qu'à l'université Mc Gill, seulement un peu plus de 1 600 étudiants avaient débrayé pour une période limitée. Mais, à la même date, dans l'ensemble de la province, 316 000 étudiants étaient en grève, soit l'équivalent des 2/3 des étudiants des collèges et universités du Québec. Le début du printemps a ainsi coïncidé avec le moment le plus fort de la mobilisation étudiante et cette mobilisation a d'abord concerné le Québec francophone.

Depuis février, jamais on n'aura autant manifesté au Québec. Que ce soit en silence ou en criant sa rage, masqué, tout nu dans la rue ou déguisé, en zigzagant dans un itinéraire improbable pour dérouter la police, que ce soit pour bloquer le port de Montréal ou un pont, ou solidement accrochés les uns aux autres pour barrer l'entrée d'un édifice, le jour ou la nuit, on a manifesté partout et surtout à Montréal. Depuis le 25 avril, depuis le semblant d'entente négociée sous pression entre le gouvernement et les représentants des étudiants, entente massivement rejetée par les assemblées de grévistes, certains jours,

à Montréal comme à Québec, plusieurs défilés ont eu lieu successivement ou simultanément. Depuis cette date, on a manifesté tous les soirs. Branchés en permanence sur leurs réseaux, les jeunes protestataires partagent et commentent les événements, élaborent et négocient des stratégies, se relayent les invitations et les mots d'ordre en vue des actions du jour. *Twitter* et *Facebook* sont devenus les lieux où se coordonnent les actions. Certes, les manifestants consultent la presse écrite et regardent encore la télévision mais moins pour être au fait de ce qui se passe que pour savoir comment les événements sont présentés à l'intention des autres, de ceux qui sont hors des circuits de la mobilisation. Qu'elles soient festives et bon enfant, ou tendues et violentes ; que l'anti-émeute tire des balles en plastique ou des grenades assourdissantes à hauteur d'hommes, balance les gaz ; que la police montée moleste à tour de bras, ils filment et photographient encore, partout, tout le temps, sous presque tous les angles. Dans les minutes ou les heures qui suivent, ils téléchargent des images, les montent et les font circuler, souvent bien avant que la presse n'ait eu le temps d'être au fait des événements ou de se prononcer sur la pertinence de les couvrir. Pendant ce temps, d'autres écrivent des chansons, forment des lignes rouges dans le métro, donnent des cours de yoga en pleine rue ou multiplient les pratiques d'art-performance de toutes sortes. Ce qui est en jeu, c'est d'abord l'urgence de créer une expression singulière qui rende visible son adhésion à la cause et lui donne corps. Par son omniprésence dans les images et dans les rues, la lutte des étudiants l'est devenue dans la parole. Ce printemps, elle était sur toutes les lèvres.

### **Les raisons de la lutte**

Le mouvement étudiant de 2012 a autant étonné par l'imagination et la ténacité qui le traversaient que par la force d'argumentation et la cohérence de ses porte-parole, la diversité de ses tactiques et l'unité de ses organisations dans la poursuite de l'objectif commun, à savoir bloquer la hausse et défendre l'accessibilité aux études. Le mouvement étudiant de 2012 a ainsi poursuivi une tradition profondément ancrée au Québec puisque la plupart des grèves étudiantes de son histoire ont tourné autour de la question de l'accessibilité aux études et des droits de scolarité. Au Canada-Français, l'éducation supérieure était réservée à une élite. Le large accès à l'université a été une conquête de la révolution tranquille (1960-1966) et c'est lui qui a donné naissance aux classes moyennes québécoises. La thèse selon laquelle les études universitaires devraient à terme devenir gratuites, avant d'être une des orientations distinctives de la CLASSE (Coalition large pour une solidarité syndicale étudiante) en 2012, était inscrite en toutes lettres dans le rapport de la Commission Parent qui réaménagea entièrement le système d'éducation au moment de la révolution tranquille<sup>4</sup>. Le plus large accès possible à l'éducation supérieure

est ainsi devenu le symbole d'un acquis historique et d'une identité partagée. Or cet accès est aujourd'hui intimement lié à la question de l'endettement.

Au Québec, les jeunes issus des familles à faible revenu fréquentent peu l'université, pour des raisons qui ne sont pas seulement d'ordre financier mais aussi culturelles. Ceci dit, le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, organisme rattaché au Conseil de l'éducation du Québec, qui donne régulièrement des avis au ministère de l'Éducation, estimait dès 2004 que toute hausse des droits de scolarité est perçue par les « étudiants des milieux défavorisés et de la classe moyenne inférieure » et « surtout chez les plus démunis, comme une barrière supplémentaire au regard de l'accès aux études universitaires. Une hausse, en particulier si elle est substantielle, pourrait avoir des conséquences significatives sur la participation déjà relativement faible des gens des milieux défavorisés, même si l'on maintient ou adapte les programmes d'aide financière aux études ». En septembre 2011, le même comité avisait la ministre de l'Éducation qu'il était prévisible que la hausse décidée par le gouvernement entraîne dans les prochaines années une baisse de la fréquentation universitaire qu'il évaluait à 2,5 % de l'effectif actuel, c'est-à-dire 7000 étudiants. Les prêts consentis par les institutions bancaires et garantis par l'État, qui forment l'essentiel de l'aide accordée aux étudiants, pèsent lourdement sur les jeunes dont bon nombre travaillent tout en étudiant. Le Plan de financement des études universitaires du gouvernement du Québec a bien rehaussé les seuils de revenus des parents ou du conjoint à partir desquels les étudiants ont le droit de bénéficier de bourses, et la force de la mobilisation étudiante de 2012 a fait en sorte que le gouvernement a amélioré les dispositions en matière d'aide financière aux études, le 5 avril, puis le 27 avril. Ceci dit, l'endettement des classes moyennes est un phénomène bien réel au Québec, l'endettement des jeunes aussi et la crainte de s'endetter davantage l'est tout particulièrement. Actuellement, 65 % des étudiants universitaires de premier cycle sont endettés et l'endettement moyen, au terme d'un premier cycle d'études universitaires, se situe autour de 14000,00 \$. Enfin, pour un quart de tous les étudiants québécois, l'endettement atteint 20000,00 \$ dès la fin du premier cycle.

La lutte des étudiants contre la hausse est donc bien une lutte contre l'endettement mais elle est aussi, disent les organisations étudiantes, une lutte contre la marchandisation du savoir. Cette dernière renvoie à une transformation qualitative de la nature des recherches qui s'effectuent à l'université et à un accroissement continu du nombre de celles qui sont destinées à satisfaire les demandes du secteur privé. À terme, elle conduit à une limitation des choix de formation. En outre, plus les droits de scolarité augmentent, plus on peut s'attendre à ce que les programmes de formation qui sont peu à même de déboucher sur une carrière rémunératrice voient leur fréquentation diminuer, et on doit s'attendre à des fermetures de programmes. Mais les raisons de la lutte

qu'on vient d'évoquer, aussi importantes soient-elles, ne suffisent pas entièrement à expliquer ni l'ampleur de la mobilisation étudiante de 2012 ni sa capacité à faire alliance avec les couches les plus larges de la société québécoise. Cette dernière remarque nous paraît d'autant plus importante que la génération qui la nourrit est historiquement faible du point de vue démographique. Les rapports de force intergénérationnels ont été complètement transformés depuis les années 1960 puisque le poids des jeunes de moins de 30 ans dans l'ensemble de la population est passé de 58 % en 1971 à 35 % en 2012. Or les étudiants ne forment eux-mêmes qu'une partie de ce groupe social minoritaire et, parmi eux, ceux qui luttent contre la hausse n'ont pu atteindre leur propre groupe et plus largement la population que parce qu'ils les ont rejoints sur des thèmes de protestation susceptibles d'interpeller tout le monde.

Pour comprendre les événements de ce printemps, il faut faire ainsi intervenir au moins deux autres circonstances importantes. Tout d'abord, avec la crise économique qui ne cesse de s'approfondir depuis 2008, au Québec, comme partout ailleurs dans le monde, on assiste à la montée d'un sentiment d'indignation devant les injustices sociales et les choix qui guident les politiques économiques. Deux projets gouvernementaux en particulier ont donné un visage très local et concret à l'objet de cette indignation. D'une part, le projet d'« exploitation des gaz de schiste » est devenu un sujet hautement sensible au Québec depuis l'été 2010, dans la mesure où il compromet les fragiles équilibres écologiques tout en servant les intérêts très privés des compagnies gazières, dont bon nombre sont étrangères. D'autre part le « Plan Nord », qui va supposer le drainage d'une partie importante des fonds publics – 40 milliards de dollars sur 25 ans – pour construire des installations hydro-électriques qui visent non pas à alimenter les foyers au meilleur tarif (Hydro-Québec a depuis longtemps relégué cette mission fondatrice au rang des obligations ancillaires) mais qui sont destinées à favoriser le rendement par action des transnationales du secteur minier et métallurgique. Il n'a pas échappé aux étudiants que la hausse des frais de scolarité qu'on leur disait devoir subir est un choix politique plutôt qu'une fatalité inscrite dans l'économie ou la morale, ni que l'évocation incantatoire de la « juste part » est un sophisme. Il ne leur a pas échappé que les coûts relatifs de leur demande commune, le gel des frais de scolarité, ou celui de la pleine gratuité des études supérieures, que bon nombre parmi eux souhaitent voir s'établir, sont dérisoires dès lors qu'on les met en balance avec le poids des investissements publics destinés à favoriser les compagnies qui exploitent les ressources naturelles du Québec.

La résistance du mouvement étudiant est encore inséparable de la perte de légitimité morale du Parti libéral, qui n'apparaît plus seulement comme un parti usé par neuf ans de pouvoir mais aussi comme un parti corrompu. Pendant deux ans, il a tout fait pour refuser la tenue d'une commission d'enquête sur la corruption. Mais, à la fin de 2011, il a dû finir par céder. Or au moment

même où se déroulent les événements du printemps 2012, la Commission d'enquête sur la corruption entourant l'industrie de la construction, l'octroi des contrats municipaux, le fonctionnement du ministère des Transports et le financement des partis politiques entamait ses travaux. La presse rapporte quotidiennement des affaires suspectes et la force spéciale de police mise sur pied pour traquer la corruption et la collusion procède à des arrestations de personnalités publiques. À Montréal, c'est l'ancien bras droit du maire Gérald Tremblay, Frank Zampino, qui vient d'être arrêté, le 17 mai. Il ne se passe pas une semaine sans que des ex-ministres du présent gouvernement ne retiennent l'attention des journalistes à ce sujet, et la nouvelle ministre de l'Éducation, madame Michelle Courchesne, a admis avoir « fait preuve de créativité » dans l'attribution des permis de construction des garderies, ce qui ne l'a pas empêché d'être encore gravement mise en cause par le rapport du Vérificateur général du Québec pour une autre affaire, concernant la construction d'équipements sportifs. Il n'est pas étonnant que les pancartes des manifestants et les interventions publiques des représentants étudiants aient constamment lié la revendication d'un gel des droits de scolarité aux choix politiques du gouvernement, à l'endettement croissant, au saccage écologique, aux cadeaux aux entreprises et à la corruption. Dans ce sens, ils ont tracé la voie au mouvement populaire qui est né de leur action.

### **La stratégie de la tension**

Devant l'unité remarquable du mouvement étudiant de l'hiver 2012, qui, tirant les leçons de la lutte de 2005, a choisi le respect de la diversité des tactiques et la solidarité dans l'atteinte de l'objectif, la stratégie déployée par le gouvernement du Québec a d'abord consisté à refuser toute négociation, à discréditer les étudiants, à railler la revendication de geler les droits de scolarité, attribuée à une attitude d'enfants gâtés, à contester la représentativité de leurs associations ou encore le caractère démocratique des choix des assemblées générales. Rapidement, il a choisi la judiciarisation du conflit. Il a suggéré à tous ceux qui, parmi les étudiants, s'opposaient à la grève, de faire appel aux tribunaux, pour contraindre, par voie d'injonctions, les établissements et les professeurs à dispenser des cours coûte que coûte. Comme autrefois « la liberté de travail » était invoquée par les tribunaux pour autoriser les briseurs de grève à pénétrer sur le chantier ou dans l'usine, malgré les piquets de grève et sous la protection de la police ; sur les campus, les « étudiants qui le désiraient » franchirent les piquets de grève sous la protection de la police ou plutôt tentèrent de les franchir car si les demandes d'injonction se sont multipliées, la plupart n'ont pas été respectées. Toutefois, dans le monde du travail, depuis 1977, la loi anti-briseurs de grève (loi 45) interdit à l'employeur d'embaucher des travailleurs afin de remplacer les grévistes durant une grève

légale et elle est légale si un vote de grève majoritaire des syndiqués de l'unité d'accréditation a eu lieu. Bien qu'accréditées, les associations étudiantes ne sont pas régies par le Code du travail et si leur action prend la forme d'une grève concertée issue d'un vote démocratique c'est que ce droit leur est reconnu par la tradition politique québécoise depuis plus d'un demi-siècle. C'est précisément ce droit qu'il s'agissait de casser, quitte à faire entrer policiers et gardes de sécurité sur les campus, quitte à mettre les professeurs dans des situations intenables, sommés qu'ils étaient par les juges de donner leurs cours, quitte à faire éclore des affrontements de plus en plus fréquents entre étudiants grévistes, professeurs, voire parents d'élèves d'un côté et non-grévistes et policiers de l'autre. Mais c'est précisément ce que cherchait le gouvernement de Jean Charest, à savoir que la majorité silencieuse qui verrait se multiplier les échauffourées demande le retour à « la paix sociale », à n'importe quel prix. Le Parti libéral affronte une échéance électorale dans les dix-huit mois qui viennent et il a fait le pari de se maintenir au pouvoir au nom de l'ordre et de la lutte contre l'« intimidation » et « les menaces ».

En dépit de l'exception notoire du quotidien national et indépendant *Le Devoir*, de quelques journaux gratuits comme le *Voir* de Montréal et des médias communautaires, la presse écrite et audiovisuelle a plus souvent qu'autrement avalisé le discours du pouvoir qui voulait que les étudiants qui contestent le bien-fondé de sa politique soient des « enfants-rois », des « enfants gâtés », expressions qui sont revenues à satiété dans les éditoriaux, les blogs et les chroniques. La grande presse francophone a fait tourner en boucles les images les plus spectaculaires des affrontements avec la police en prenant soin, du moins à chaque fois que la chose était possible, de souligner « le travail professionnel » de celle-ci. Le pouvoir politique et une majorité de la presse francophone ont cultivé le mépris et le paternalisme le plus grossier à l'endroit des étudiants. La presse anglo-canadienne a encore fait mieux. Non seulement a-t-elle assez largement appelé le gouvernement Charest à ne surtout pas céder aux « *spoiled-brats* », à ne pas négocier avec eux, mais, d'un même souffle, elle a jeté en pâture le « modèle québécois » qui les avait nourris. Dans l'ensemble, elle a vilipendé les largesses des « paiements de péréquation » que verse le gouvernement fédéral à certaines provinces, dont le Québec, et qui selon elle a conduit à cette fuite en avant de la nouvelle génération (éditorial, *Toronto Star*, 15 mai). On en est venu à faire de la grève étudiante le symbole de l'hellénisation du Québec puisque, comme les Grecs, les Québécois auraient abusé de services publics gratuits mais refuseraient maintenant de porter leur part du fardeau fiscal et de la dette accumulée (Kheiriddin, *National Post*, 17 mai ; Francis, *National Post*, 18 mai ; Wenté, *Globe and Mail*, 19 mai).



## La naissance d'un mouvement populaire et le coup de force contre la mobilisation

Le mouvement avait déjà pris une dimension intergénérationnelle dès le 22 mars où se déroulait une des plus importantes manifestations de l'histoire du Québec, sinon la plus importante. Elle avait lieu à Montréal, à l'appel des organisations étudiantes mais aussi de 140 groupes communautaires et des quatre grandes centrales syndicales du Québec. Le premier jour du printemps a ainsi vu des foules issues de tous les milieux, et mélangeant tous les groupes d'âge, envahir les rues de Montréal dans une atmosphère festive. Lors de la seconde « manifestation monstre » du 22 avril, pour la journée de la Terre, la lutte contre les projets de développement du gouvernement et la menace très réelle qu'ils représentent pour l'environnement était sans aucun doute au centre de l'attention. Mais les associations étudiantes avaient appelé à rejoindre la manifestation et ce n'est nullement un hasard si le comité organisateur de cette dernière annonça qu'elle se tiendrait pour « le bien commun ». Le 22 mai enfin, était annoncé un vaste rassemblement conjoint qui devait revenir à la charge sur l'ensemble des politiques du gouvernement du Parti libéral du Québec. « Une marée humaine » (*Le journal de Montréal*, 22 mai) envahit la métropole en dépit de la Loi spéciale qui venait d'être adoptée et elle devint la première manifestation nationale contre cette loi.

Anticipant l'ampleur de l'expression du mécontentement populaire, le pouvoir avait en effet choisi la répression. Le 18 mai 2012, il a fait adopter dans l'urgence, la loi 78, « Loi permettant aux étudiants de recevoir l'enseignement dispensé par les établissements de niveau postsecondaire qu'ils fréquentent ». Votée après plus de 20 heures de débats houleux à l'Assemblée nationale, elle prétend assurer la continuité de l'enseignement dans les CEGEPS et universités, en imposant une période de trois mois de suspension des cours touchés par les votes de grève. Paradoxalement, cette loi qui dénie aux organisations étudiantes le droit de grève et l'esprit de notre régime de relations de travail, s'apparente, dans ses modalités et les sanctions qu'elle prévoit, aux lois spéciales de retour au travail adoptées dans le passé afin de mettre fin à un conflit entre l'État employeur et ses salariés syndiqués en grève légale ou, encore aujourd'hui, pour forcer le retour au travail de salariés qui travaillent dans un secteur jugé essentiel. Elle tue la capacité d'action des associations étudiantes et de leurs militants qui peuvent se voir imposer des amendes astronomiques s'ils entravent dorénavant le « droit à l'éducation » et reprenaient, à la mi-août, les lignes de piquetage. Elle oblige les professeurs et les institutions d'enseignement à dispenser coûte que coûte des cours à compter de cette date. Elle comporte des dispositions qui limitent considérablement la liberté d'expression et le droit de manifester. Elle s'apparente aux lois promulguées par

les régimes autoritaires, partout dans le monde, et contient plusieurs articles incompatibles avec les principes constitutionnels d'un État de droit.

Son effet le plus immédiat a été d'étendre de façon inégale l'arbitraire de la police, d'accroître son pouvoir d'interpréter les situations. Elle a mené aux plus grandes rafles de l'histoire du Québec, même si la police n'a justement pas eu à utiliser les articles qu'elle contient. Plus de personnes ont été arrêtées à Montréal dans la seule nuit du 23 au 24 mai 2012 qu'après l'imposition de la loi des mesures de guerre en octobre 1970. Depuis le début du mouvement de grève, en février, on a arrêté plus de trois mille personnes et chaque soir désormais la police procède à des dizaines, voire des centaines d'arrestations et durant la fin de semaine du Grand Prix de Montréal, les 9 et 10 juin, elle a procédé à des arrestations préventives, massives. Dans les manifestations qui continuent tous les jours, comme à Gênes, pendant le sommet du G8 de 2001, ou à Londres, lors du sommet du G20, les manifestants sont cernés par profilage politique, pris en souricière, interpellés en groupe, attachés, photographiés, tenus en garde à vue, puis timidement relâchés. Parce qu'elle concerne en fait l'ensemble des citoyens du Québec, elle a vu se mobiliser contre elle les associations étudiantes bien sûr, mais aussi les associations syndicales, les syndicats de professeurs d'universités et de collèges, le Barreau du Québec, les artistes, les intellectuels, d'éminents juristes et une masse toujours croissante de citoyens à travers la Province. À partir du 18 mai, les concerts de casseroles qui se sont répandus comme une trainée de poudre dans toutes les villes, ont redonné la parole à la colère larvée contre le parti au pouvoir. On continue de manifester dans toutes les villes et dans toutes les régions du Québec et le mouvement de protestation contre l'État policier que la loi 78 a mis en place se poursuit encore aujourd'hui.

Comme lors des émeutes du « McGill français » en 1969 pour la francisation d'un bastion anglophone à Montréal, comme lors de la grève de 1974 contre les tests d'aptitude aux études universitaires officialisant l'entrée des étudiants dans l'univers de la technoscience étatisée, comme en 1996 contre le dégel des frais de scolarité, et en 2005 contre la conversion de bourses en prêts et, par ce fait, du droit à l'éducation en privilège marchand, le mouvement étudiant de 2012 a défendu la possibilité pour la société québécoise de faire sens d'elle-même. Comme en 1996, la grève des CEGEPS empruntait, deux ans après le soulèvement au Chiapas, le langage de *Ejército Zapatista de Liberación Nacional* ; elle a puisé aujourd'hui au répertoire du jour : occupations, manifestations spontanées, casseroles, assemblées générales constituantes, diversité de tactiques, airs festifs, *tweets* fugaces. Qu'*Anonymous* intervienne dans la confrontation entre le mouvement étudiant, devenu mouvement populaire, et le gouvernement du Québec, qu'Amnistie internationale dénonce la brutalité policière, que des étudiants à la *City University of New York*, à Bruxelles ou à Paris manifestent en appui aux étudiants du Québec, ou

que celui-ci soit intégré dans le discours colporté par l'Agence France-Presse et le *New York Times*, en font un événement global. Qu'il mette en cause la capacité de l'ordre néolibéral à déposséder les citoyens des moyens de penser et de produire leur vie collective le rend d'emblée universel. Mais la résistance qui le nourrit plonge ses racines dans la terre du Québec. ■

## Notes

- 1) « Urgence d'agir pour les universités : le Québec à la croisée des chemins », document d'analyse et de réflexion présenté par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) dans le cadre de la Rencontre des partenaires en éducation, novembre 2010, p. 19-20.
- 2) *Un plan de financement des universités équitable et équilibré*, mars 2011, Gouvernement du Québec, Finances Québec, p. 8.
- 3) *Idem*, p. 19.
- 4) Voir « *La lutte des étudiants est juste* », Guy Rocher et Yvan Perrier; *Les nouveaux cahiers du socialisme* ; Texte mis en ligne le 11 avril 2012 à l'adresse suivante : <http://www.cahiersdusocialisme.org/2012/04/11/la-lutte-des-etudiants-est-juste-dit-guy-rocher/>

